

# SPORTS DE NATURE ET MANIFESTATIONS SPORTIVES

Vers un développement maîtrisé  
dans les espaces naturels protégés



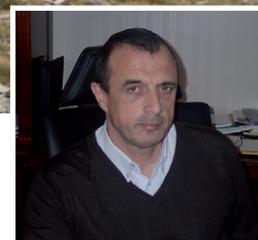
© Rémi Laiffite/RNN Mantet

© Florence Lespine/FRNC

## LA PAROLE À

Monsieur le Sous-Préfet de Prades, Laurent Alaton

L'organisation de manifestations sportives en espaces naturels



Les Pyrénées-Orientales disposent d'espaces naturels dont les paysages sont remarquables, qu'ils soient maritimes, de plaine, de piémont, de moyenne ou de haute montagne. Les paysages sont aussi le réceptacle de richesses faunistiques et floristiques. Ces espaces naturels sont gérés pour leur préservation par onze réserves naturelles, un parc naturel régional, un grand site de France, et protégés par des zones classées Natura 2000 qui couvrent 30 % du territoire.

Les espaces naturels sont fragilisés par l'attrait qu'ils suscitent. En effet, cette richesse, si elle est un atout incontestable pour le tourisme dans le département et plus généralement pour la qualité de vie de ses habitants, a son revers car les activités de découverte et sportives, qui s'y développent peuvent avoir des incidences négatives sur le milieu. Si une association projette par exemple, d'organiser une course avec 300 Vététistes traversant des espaces sensibles, le premier acteur de la prévention des atteintes à l'environnement, devrait être l'association elle-même. Il lui revient en effet d'identifier les incidences. Souvent, par méconnaissance, elle aura tendance à les minorer. D'un autre côté, les gestionnaires d'espaces sensibles qui savent qu'un milieu abîmé mettra des années à retrouver son état initial, préfèrent, quand ils ont des craintes, que l'organisateur abandonne son projet.

Au bout de la chaîne, l'autorité administrative (le Préfet ou le Maire généralement) saisie d'une déclaration de manifestation sportive doit dans sa décision, concilier :

- la liberté d'aller et de venir, émanation directe de la déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789
- avec le principe d'action préventive des atteintes à l'environnement énoncé par la loi pour la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016.

C'est pourquoi, le choix a été fait depuis un an de mettre en place un « cercle de compétences » qui se réunit mensuellement. Cette instance est composée de la préfecture, de la DDTM, de l'ONF, du conseil départemental, des gestionnaires d'espaces naturels (Fédération des réserves naturelles catalanes, Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, Syndicat Mixte Canigò Grand site) et de la chambre d'agriculture. Tous les projets de manifestations sportives en milieu naturel sont étudiés et un service est plus particulièrement désigné pour accompagner le porteur de projet. Il faut par exemple expliquer à l'organisateur pourquoi il doit modifier une partie de l'itinéraire ou la date de la manifestation. Au final, un avis accompagné le cas échéant de prescriptions est transmis par le Cercle de Compétences à l'autorité administrative décisionnaire.

Un « guide de l'organisateur de manifestation sportive en milieu naturel dans le département des Pyrénées-Orientales » sera prochainement mis à disposition. Il aidera les porteurs de projet à mieux identifier les enjeux environnementaux et donc organiser une manifestation sportive vertueuse qui permettra aux participants d'apprécier pleinement les richesses naturelles de notre département.



- Conat  
Forêt de la Massane  
Jujols  
Mantet  
Mas Larriou  
Nohèdes  
Prats-de-Mollo-la-Preste  
Py  
Vallée d'Eyne  
Avec la participation de  
Cerbère-Banyuls  
Nyer

Lettre éditée  
avec le soutien de :



# DÉCLIC NATURE 66

## Concours photo

### Réserves naturelles catalanes

1<sup>er</sup> mai au 31 août 2018

Bulletin d'inscription téléchargeable à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018 !!

<http://www.catalanes.espaces-naturels.fr/decouvrir-et-partager/declic-nature-66-concours-photo>

## Harmonie Mutuelle, partenaire de la Fédération des réserves naturelles catalanes

Tout au long de l'année, Harmonie Mutuelle, en tant que première mutuelle santé de France, met au centre de son action la solidarité et la santé de ses adhérents et du grand public. Cela se traduit notamment par des actions de prévention et de promotion de la santé organisées sur tous ces territoires, mais également par des partenariats sportifs, culturels, solidaires, environnementaux avec les acteurs

locaux, à l'image du festival nature des réserves naturelles organisé par la Fédération des réserves naturelles catalanes, qu'Harmonie Mutuelle est fière de soutenir depuis cette année. «Harmonie Mutuelle, partenaire de la santé, du sport, du handicap, de la culture et de l'environnement »

Harmonie Mutuelle s'investit depuis longtemps auprès de nombreux partenaires à différentes échelles, locale, régionale et nationale. Harmonie Mutuelle s'associe à des acteurs qui partagent des valeurs communes : des valeurs de performance, de solidarité, de proximité et de responsabilité.

Harmonie Mutuelle territoire Langue-



RENARD  
MODERN THIERRY  
DÉCLIC NATURE 66 2017 FRNC

Renard. Cliché de Modern Thierry. Lauréat 2017



Les galeries photos 2016 et 2017 visibles sur la page facebook des réserves naturelles catalanes.

doc Roussillon a été ravie d'initier un partenariat avec la FRNC sur son festival nature qui regroupait différentes animations s'adressant aux adultes, aux enfants et qui sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Harmonie Mutuelle, c'est plus de 4,3 millions de personnes protégées représentées par 1 730 élus au sein des instances de la mutuelle (assemblée générale, commissions, etc.), 55 000 entreprises adhérentes, 4 600 collaborateurs, plus de 250 agences, 2,5 milliards d'euros de cotisations santé.

**Florence Lespine,**  
directrice, FRNC

## Sommaire

### L'écho des réserves

Déclic Nature 66

Harmonie mutuelle, partenaire de la FRNC

Le dossier : Sports de nature et manifestations sportives

Sports de nature et manifestations sportives dans les espaces naturels protégés

Les activités sportives de nature en pleine mutation

El Parc Natural de les Capçaleres del Ter i del Freser

Sports de nature et manifestations sportives : Quelques chiffres

Sports de nature en France

Le trail running, plus qu'un sport, un business

Manifestations sportives dans les Pyrénées-Orientales

100 Miles Sud de France 2017

Présentation de l'atelier de Réserves Naturelles de France "Enquête sports de nature"

Sports de nature et manifestations sportives dans les réserves naturelles catalanes

Impacts des sports de nature sur les espaces naturels protégés	p. 10
Activités touristiques et tétraonidés	p. 11
Gestion de la fréquentation compatible avec les enjeux de conservation du littoral dans la réserve naturelle du Mas Larriou	p. 11
Gérer les flux de fréquentation pour limiter la dégradation des milieux naturels	p. 12
Réglementation des sports de nature et manifestations sportives dans les espaces naturels protégés	p. 12
Gestion des manifestations sportives en forêts domaniales	p. 13
Gestion des manifestations sportives dans les réserves naturelles catalanes	p. 14
Des vaches, des trains et des trails !	p. 15
Le Parc naturel marin du golfe du Lion souligne la démarche exemplaire du SwinRun de la Côte Vermeille	p. 16
Concilier fréquentation et préservation	p. 17
Des gestionnaires d'espaces naturels à l'université du sport	p. 17
Démarche écologique exemplaire de la réserve marine	p. 18
Manifestations sportives en Pyrénées-Orientales : guide de l'organisateur	p. 18
Opération prévention en montagne	p. 19
Partez à la découverte	
Approches alternatives dans les réserves naturelles catalanes	p. 20
Faites de la montagne à Mantet	p. 20



Course de VTT passant par le Parc Naturel de les Capçaleres del Ter i del Freser et les réserves naturelles nationales de Mantet, Py, et Prats-de-Mollo-la-Preste : Utiliser des sentiers balisés permet de respecter les secteurs les plus sensibles © Pascal Gaultier /RNN Prats-de-Mollo-la-Preste

LE DOSSIER  
du mois



## SPORTS DE NATURE ET MANIFESTATIONS SPORTIVES

### Vers un développement maîtrisé dans les espaces naturels protégés

Le développement spectaculaire des activités sportives de nature représente un phénomène majeur dans l'évolution récente des pratiques sportives dans le département des Pyrénées-Orientales. Ce constat s'observe au-delà de nos frontières comme par exemple chez nos voisins de Catalogne Sud (cf. chapitre 1 : SPORTS DE NATURE ET MANIFESTATIONS SPORTIVES DANS LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS).

Inéluctablement, des enjeux, éducatifs, économiques, touristiques, d'aménagement des territoires et de préservation des espaces naturels, apparaissent aux côtés de ceux liés à l'activité sportive (cf. chapitre 2 : SPORTS DE NATURE ET MANIFESTATIONS SPORTIVES : QUELQUES CHIFFRES).

L'intensification des pratiques sportives de nature et l'augmentation de la fréquentation des sites naturels génèrent aujourd'hui une véritable économie mais qui peut être source de nuisances pour le patrimoine naturel (cf. chapitre 3 : IMPACTS DES SPORTS DE NATURE ET MANIFESTATIONS SPORTIVES SUR LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS).

Des conflits d'usage et d'intérêt émergent, tant lors de pratiques libres, que de pratiques encadrées ou de manifestations sportives organisées (cf. chapitre 4 : RÉGLEMENTATION DES SPORTS DE NATURE ET MANIFESTATIONS SPORTIVES DANS LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS).

Anticiper l'organisation d'une manifestation sportive ou la pratique d'une activité de nature, est le premier pas vers le respect et la préservation. La concertation et l'échange entre les différents acteurs en est le véhicule (cf. chapitre 5 : CONCILIER PRÉSERVATION ET FRÉQUENTATION).

Bien entendu toutes les difficultés ne seront pas réglées par la concertation, car certaines pratiques sportives sont incompatibles avec la protection des milieux naturels et les espèces associées. De fait, le respect de la réglementation est un préalable à toute action constructive (cf. chapitre 4 : RÉGLEMENTATION DES SPORTS DE NATURE ET MANIFESTATIONS SPORTIVES DANS LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS).

En ce qui concerne les réserves naturelles catalanes (RNC), exceptionnelles par leur patrimoine naturel, mais complexes par les multiples activités qui s'y exercent, elles ne pourront atteindre leurs objectifs de préservation de la biodiversité que si chacun, à son échelle, s'implique : habitants, touristes, agriculteurs, scientifiques... mais aussi organisateurs de manifestations et sportifs (cf. chapitre 4 : RÉGLEMENTATION DES SPORTS DE NATURE ET MANIFESTATIONS SPORTIVES DANS LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS).

En définitif et pour conclure, la réussite de la protection de l'environnement dans les espaces naturels catalans nécessite l'adhésion et la participation de toutes et de tous (cf. chapitre 5 : CONCILIER PRÉSERVATION ET FRÉQUENTATION).

**Rémi Laffitte,**  
technicien de la RNN de Mantet,  
chargé de mission "manifestations sportives et  
activités de nature",  
FRNC



Randonnée en canoë kayak dans la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls  
© Didier Fioramonti

## SPORTS DE NATURE ET MANIFESTATIONS SPORTIVES DANS LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

1

Le Pays Catalan dispose d'une incroyable richesse naturelle, des cimes pyrénéennes aux rives méditerranéennes, abritant une grande variété de milieux naturels et une biodiversité animale et végétale remarquable. Il est un site privilégié pour la pratique des sports de nature. Ceux-ci sont de plus en plus présents, y compris sur les milieux naturels faisant l'objet de protection (cf. : article de Santi Farriol Rafel / Parc naturel de les Capçaleres del Ter i del Freser). De plus, la pratique sportive est majoritairement non encadrée et les évolutions dont elle fait l'objet sont

profondes (cf. : article de Laurent Satabin / DDCS 66). Les espaces naturels protégés nécessitent une attention particulière et les efforts de gestion et préservation doivent être consentis collectivement afin que les différentes activités humaines cohabitent dans le respect de l'environnement. Ainsi chaque usager pourra profiter de manière durable des richesses naturelles du département des Pyrénées-Orientales.

**Rémi Laffitte,**  
technicien de la RNN de Mantet

### Les activités sportives de nature en pleine mutation

Nous connaissons une profonde mutation de l'organisation du sport en France ; celle-ci reposait sur un partenariat entre l'État et le milieu associatif mais nous vivons aujourd'hui un changement de la façon de pratiquer. Ce constat n'est pas vraiment nouveau mais une amplification de ce phénomène s'est produite depuis ces quinze dernières années.

Les activités les plus impactées par ce changement sont les sports de nature. Depuis plus de vingt ans le nombre de pratiquants licenciés connaît une tendance stable autour de 15 millions au niveau national. Cependant, le nombre de personnes se déclarant pratiquer une activité est en constante évolution et avoisine les 35 millions de nos jours.

En partant de ces chiffres on voit que

la moitié des personnes déclarant pratiquer une activité sportive le fait au sein de l'organisation historique du développement du sport à savoir le milieu associatif (clubs et fédérations sportives). Reste donc l'autre moitié soit plus de 15 millions de pratiquants mais comment pratiquent-ils ? C'est ce que nous allons essayer de comprendre :

Un troisième acteur s'est immiscé dans le sport, il s'agit de l'acteur économique. Si par le passé le sport à l'exception du sport télévisuel n'était pas un secteur marchand suffisamment porteur pour des investisseurs aujourd'hui les choses ont changé et notamment dans les activités de pleine nature.

Ainsi nous connaissons depuis une dizaine d'années, une création, une

amélioration significative du matériel visant à faciliter la maîtrise technique à l'image des skis paraboliques facilitant les virages ou encore les GPS de randonnée afin de favoriser l'autonomie.

Ces améliorations technologiques ont permis à un plus grand nombre d'accéder à la pratique.

Par le passé les gens n'allaient pas en montagne randonner seuls par peur de se perdre mais aujourd'hui un gps en poche ces mêmes personnes se sentent capables de partir randonner pensant être en sécurité. Nous avons donc un terrain de jeux qui s'agrandit, car les personnes se sentent plus à l'aise « moins de risque de se perdre » ou encore à l'image des VTT électriques les sentiers qui étaient trop raides ou trop loin deviennent de nouveaux itinéraires.

L'émergence de nouvelles pratiques telles que le trail, sky race où les gens se forment par eux-mêmes avec l'aide d'internet, grâce aux réseaux sociaux

communiquant itinéraires et vidéos de leurs exploits, amplifie ce phénomène qui échappe au processus d'apprentissage pédagogique et sécuritaire que l'on connaissait au sein des associations sportives. Comme dans tout progrès il existe certaines dérives, accéder directement en zone de montagne pour courir, randonner, faire du VTT.....sans en connaître les pièges ou sans respecter l'environnement génère des comportements dangereux pour une partie des personnes non encadrées ayant peu ou pas de sensibilité au respect de l'environnement.

Heureusement les nombreux pratiquants ne se lancent pas tous directement de façon autonome mais préfèrent payer les services d'un professionnel diplômé gage de qualité et de sécurité.

Ces mêmes professionnels des activités de pleine nature ont reçu au cours de leur formation des apports de connaissances sécuritaires et environnementales qui font d'eux des ambassadeurs de la nature.

Nous avons ainsi trois grandes catégories de pratiquants :

- Les adhérents des clubs sportifs qui sont formés à la sécurité et aux règles déontologiques de la pratique en milieu naturel.

- Les pratiquants qui passent par un professionnel qui les encadre et leur apprend les bases de la sécurité et le respect de l'environnement.

- Les pratiquants autonomes à la recherche de sensations et de plaisirs immédiats.

Une seule catégorie de personnes

certes minoritaires jette le discrédit sur l'ensemble des pratiquants en se permettant des aménagements d'itinéraires sauvages ne respectant que leurs envies sans se soucier des préjudices causés. Voici ce à quoi nous sommes confrontés sur nos massifs.

La solution ne viendra pas de l'interdiction, car les personnes qui posent souci ne respecteront pas plus la réglementation et la nature, mais au contraire de l'aide et du soutien aux associations et aux professionnels dans leur rôle de transmission et de sensibilisation à l'environnement.

**Laurent Satabin,**

Direction départemental de la cohésion sociale, conseiller sport -réfèrent départemental des sports de nature : montagne et littoral



## El Parc Natural de les Capçaleres del Ter i del Freser

*El Parc Natural de les Capçaleres del Ter i del Freser va ser creat el setembre del 2015. Abans ja era Espai d'Interès Natural, figura que no contemplava les autoritzacions en curses de muntanya, només recomanacions. És ara, amb la figura de parc natural, on es fan les autoritzacions per a cada cursa que afecta a l'espai.*

*Durant l'any 2017 s'han autoritzat 13 curses de muntanya que han transcorregut totalment o parcial pel parc natural. Els condicionants són els habituals i que ja es feien anteriorment (utilitzar camins ja existents, no utilització d'efectes sonors, retirada de la senyalització el mateix dia de la cursa etc.). El que sí que ha canviat és en les dates i el canvi dels traçats de determinades curses. En el cas d'afectació a la perdiu blanca (*Lagopus muta subesp. Pirenaica*), que seria bàsicament aquelles curses que transcorren per zona de carenes, la limitació es temporal, és a dir, limitació del 15 de juny al 15 d'agost, que és l'època que han criat i on l'afectació podria ser més gran. En el cas de l'afectació al gall fer (*Tetrao urogallus*) on l'afectació seria en determinades zones boscoses de pi negre (*Pinus uncinata*), s'ha arribat a canviar*

Le « Parc Natural de les Capçaleres del Ter i del Freser » a été créé en septembre 2015. Avant sa création, il faisait partie de Natura 2000 « Espai d'interès natural », avec un simple rôle consultatif par rapport aux courses de montagne. Maintenant en tant que Parc naturel, il peut délivrer les autorisations aux courses qui concernent son territoire.

Pendant l'année 2017, les 13 courses autorisées ont eu lieu partiellement ou totalement sur le territoire du Parc naturel. Les conditions sont identiques à celles qui s'appliquaient déjà auparavant (utiliser les sentiers existants, ne pas utiliser d'effets sonores, retirer la signalisation de la course le même jour, ...). Seuls les dates et le parcours de certaines courses ont changé. En ce qui concerne l'incidence sur le Lagopède alpin *Lagopus muta subsp. Pyrenaica*, toutes les courses se déroulant dans la zone de crêtes avaient une limitation temporaire, c'est-à-dire du 15 juin au 15 août pendant la période de reproduction où le dérangement peut être majeur. Pour le Grand tétras *Tetrao urogallus*, la date de la course a parfois été changée (à partir du 15 juin) notamment dans les zones forestières de Pins à crochets *Pinus uncinata*, et la



les dates (a partir de la segona quinzena de juny) i, en nombrosos casos, al canvi del traçat per a altres zones menys sensibles.

El que és un fet és l'augment de les curses de muntanya i, el fet de tenir un espai natural de protecció especial, ens ha de permetre la seva regulació, seguiment a posteriori i limitació en el nombre de curses. Tot i això, queda molt camí per recórrer, s'ha de conscienciar la gent i fer molta pedagogia del que significa un parc natural.

Côté Catalogne Sud, un guide de bonnes pratiques des courses de montagne en site protégé a été publié en 2016 "Guia de bones practiques per al desenvolupament de curses per muntanya en espais naturals protegits" <http://www.fedme.es/index.php?mmod=staticContent&IDf=450>  
© Generalitat de Catalunya

plupart du temps, les parcours ont été modifiés par des zones de sensibilité moindre.

On constate l'augmentation des courses de montagne, et le fait de se tenir dans un espace naturel protégé doit permettre la régulation, le suivi a posteriori et la limitation du nombre des courses. Il reste tout de même un long chemin à parcourir ; il faut sensibiliser le public et surtout user de beaucoup de pédagogie pour expliquer ce que signifie un Parc naturel.

**Santi Farriol Rafel,**  
responsable de Coordinació Espais Naturals de Protecció Especial,  
directeur du Parc naturel de les Capçaleres del Ter i del Freser  
Traduction : **Joseph Parrera,** technicien de la RNN de Mantet



Coupe du monde de ski alpinisme, Cambre d'Aze : L'anticipation de l'organisation d'une pratique sportive reste le moyen le plus simple de prévenir ou de limiter les impacts sur les milieux naturels © Guilhem Laurents / PNR-PC

2

## SPORTS DE NATURE ET MANIFESTATIONS SPORTIVES : QUELQUES CHIFFRES

Les sports de nature attirent de plus en plus d'adeptes (cf. article du Ministère des Sports).

De quoi susciter l'appétit des marques et des équipementiers sportifs (cf. article de Virgile Caillet / Union Sport et Cycle).

Afin de partager le goût du sport et de la nature, les pratiquants se retrouvent lors de manifestations sportives, et cette tendance ne cesse de progresser de manière exponentielle (cf. article de Rémi Laffitte et Céline Quélenec / FRNC – Pascale Zante / sous-préfecture de Prades).

Incredible, surtout lorsque l'on sait que ces disciplines dans la nature

n'existaient tout simplement pas il y a encore 20 ans... C'est le cas des courses en montagne (cf. article de Pierre Dechonne /organisateur de manifestations sportives).

En 2016, Réserves Naturelles de France (RNF est l'animateur du réseau français des réserves naturelles) a décidé de créer un atelier « Gestion des activités sportives dans les réserves naturelles », afin de répertorier les sports pratiqués dans les réserves, d'identifier des solutions de gestion, et de mutualiser les ressources à l'échelle du réseau (cf. article de Céline Michaux / Asters).

Les sports de nature prennent une place de plus en plus importante dans le quotidien des Français et cela ne va pas sans risque sur les milieux naturels et notamment les espaces naturels protégés, dont les réserves naturelles catalanes (cf. article de Rémi Laffitte et Céline Quélenec / FRNC – RNF).

**Rémi Laffitte,**  
technicien de la RNN de Mantet,  
chargé de mission "manifestations sportives et activités de nature",  
FRNC

# Sports de nature

## en France

Les sports de nature regroupent des activités dont les pratiques sont très variées (34 disciplines identifiées comme « sports de nature ») et accessibles à un public très large, du promeneur au compétiteur assidu.

Si les fédérations délégataires organisent la pratique des disciplines pour le haut niveau autant que pour le plus grand nombre, on constate que les sports de nature s'exercent, de manière significative, en dehors d'un cadre associatif sportif.

Les sports de nature se définissent, notamment à travers leurs lieux d'exercice et plus précisément dans le cadre suivant :

- Article L311-1 du code du sport : « les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains ou des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux »

- Circulaire n° DS/DSB1/2010/148 du 5 mai 2010 relative à la mise en œuvre des

mesures en faveur du développement maîtrisé des sports de nature.

En pratique, les sports de nature désignent « l'ensemble des activités aériennes, nautiques, terrestres ou souterraines, encadrées ou non, se déroulant en milieu naturel.

Il s'agit d'activités sportives, de loisirs ou de tourisme, qui s'exercent, parfois de manière diffuse, en dehors d'espaces spécifiquement aménagés », cahier technique ATEN « Sports de nature, outils pratiques pour leur gestion », Nadège Van Lierde, 2007, 70p.

### Les sports de nature en quelques repères :

- Environ 25 millions de personnes, résidant en France et âgées de 15 ans ou plus, pratiquent au moins, même occasionnellement, un sport de nature (ski, sport de neige, randonnée, canoë, escalade, pêche, équitation, vélo...). Si l'on ajoute les activités en périphérie du domaine d'intervention du ministère des sports sur le plan des sports de nature (athlétisme hors stade, natation hors piscine et activités sur le sable), c'est plus d'une personne sur deux qui est concernée.

- Les sports de nature les plus pratiqués : le vélo (y compris le VTT), la randonnée, le ski et la pêche sont dans le peloton de tête des activités physiques et spor-

tives les plus répandues en France. Les sports de nature terrestres devancent toujours les sports nautiques.

Source : enquête pratique physique et sportive 2010, CNDS / direction des sports, INSEP, MEOS.

- Les sports de nature génèrent environ 50 000 emplois et réalisent un chiffre d'affaires évalué à 30 milliards d'euros (étude Eurostaf – 2002).

- La pratique sportive ne cesse de progresser. La poussée de la pratique féminine ouvre de nouveaux relais de croissance au même titre que le Vélo à assistance électrique ou le sport connecté. Enfin, l'organisation en 2024 des jeux olympiques et paralympiques d'été à Paris sera sans aucun doute un formidable élan en faveur de la pratique et de la consommation d'articles de sport en France.

Source : Union Sport et Cycle 2017.

### Quelques chiffres clés :

- 2 182 047 licences délivrées par les fédérations sportives dans le champ des sports de nature,
- 26 088 clubs, soit 18% du nombre total de clubs sportifs
- 14 % des diplômes délivrés par le ministère des sports, en 2009, concernent les sports de nature

Ministère des Sports,  
<http://sports.gouv.fr/>

## Le trail running, plus qu'un sport, un business

On compterait plus d'un million de pratiquants du trail-running en France (Source : Baromètre des sports et loisirs de nature 2016). Cette activité de course à pied en milieu naturel qui a éclos il y a une quinzaine d'années en France, abrite l'épreuve emblématique de la discipline au niveau mondial, l'Ultra-Trail du Mont Blanc (UTMB). Depuis sa création en 2003, le nombre de courses a connu un essor exponentiel pour dépasser le millier d'épreuves dans l'Hexagone.

L'essor du trail a non seulement bénéficié de la variété des paysages français mais aussi de l'engouement pour le running et du transfert d'une partie de la clientèle de la course sur route vers la course nature. Les runners trouvent dans le trail une activité plus libre et moins physique, qui satisfait une clientèle de trentenaires et quadragénaires : plus de la moitié des trail runners ont entre 30

et 49 ans (Baromètre des sports et loisirs de nature 2016). Le trail a la particularité d'être pratiqué par un public de passionnés, en général particulièrement avertis et exigeants concernant le choix de son matériel. Selon l'étude confiée à l'institut d'études BVA Sport en 2016, les pratiquants de trail dépenseraient plus de 325 euros par an pour l'équipement.

Considérée comme la « patrie du trail », la France est aussi le siège d'équipementiers spécialisés tels que Salomon - aujourd'hui marque leader sur le créneau - dont le siège à Annecy est le centre de développement mondial pour la chaussure de sport du groupe Amer Sports, son actionnaire. Autres réussites françaises, Hoka One One a été créée à Annecy avant de rejoindre le chasseur américain Deckers et Raidlight Vertical, récemment racheté par les skis Rossignol. Cette intégration des marques au

sein de grands groupes internationaux accompagne la structuration et l'internationalisation du marché du trail, qui se développe jusque dans certains pays émergents comme la Chine.

Le trail est pour un nombre croissant de territoires un levier de développement touristique. L'augmentation du nombre de pratiquants devrait se traduire par une demande plus forte d'accompagnement (parcours balisés, guides, traces GPS...) et de services (hébergement, loisirs complémentaires, etc.). Elle commence également à générer une diversification des formats, avec l'apparition de distances accessibles au plus grand nombre (à partir de 20 kilomètres) mais aussi de sites, avec le développement des trails urbains ou des Eco-trails. À terme, le nombre de courses pourrait se réduire sous l'effet d'une concurrence très vive.

Virgile Caillet,  
délégué général,  
l'UNION sport & cycle



## Manifestations sportives dans les Pyrénées-Orientales

Une manifestation sportive est le rassemblement de pratiquants d'une ou plusieurs activités, en un lieu et une date donnés, organisée par une personne physique ou morale. Elle peut être compétitive ou non. Chaque organisateur est tenu de respecter certaines obligations réglementaires dont certaines sont relatives à la protection de l'environnement (article R331-6 du Code du Sport).

- En trois ans, augmentation de 14% du nombre de manifestations sportives organisées dans le département, tous sports confondus.
- Nombre maximum de manifestations atteint : 214 en 2016.
- Chaque année, environ 5 manifestations sportives traversent les réserves naturelles des Pyrénées-Orientales.
- En 2016, 18 manifestations sportives ont fait l'objet d'une étude Natura 2000, soit une augmentation en trois ans de 38 %.

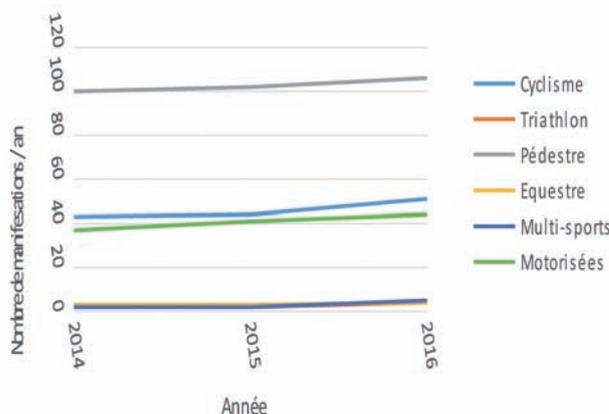
En 2016, l'activité pédestre (course pédestre hors-stade : trail/course en montagne, course sur route, cross/course d'orientation) représente 49% et les courses cyclistes (route, VTT, cyclo-sportive) et motorisées (automobile, motocyclisme) représentent 24% et 21% du nombre global de manifestations sportives organisées. Le reste, 6%, correspond à des manifestations multi-sports, équestres et triathlon.

Toutes les activités sportives ont connu en trois ans une augmentation du nombre de manifestations.

Remarques : Ces chiffres comptabilisent le nombre de manifestations autorisées mais pas le nombre d'épreuves organisées par manifestation.

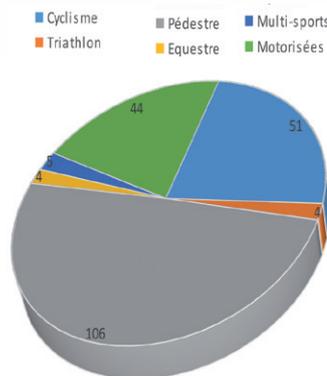
NB : Ces chiffres englobent l'ensemble des manifestations soumises à autorisation préfectorale au titre du Code du sport (source : Pascale Zante / sous-préfecture de Prades). Les manifestations qui ne nécessitent pas d'autorisation (situation peu courante) ne sont pas comptabilisées ici.

Figure illustrant l'évolution croissante entre 2014 et 2016 du nombre de manifestations sportives dans chaque activité.



Année	Nombre de manifestations sportives en milieu naturel organisées par an dans les P-O
2014	188
2015	194
2016	214

Nombre de manifestations sportives de 2014 à 2016 dans les P-O.



Répartition du nombre global de manifestations sportives en fonction de l'activité en 2016.

## 100 Miles Sud de France 2017

Cet ultra trail entre Pyrénées et Méditerranée est une course en ligne de longue distance. Sa singularité réside dans le lien physique entre la montagne et la mer. Composé de 3 parcours allant de 75 à 165 kms il met en avant la diversité des massifs des Pyrénées Catalanes au travers du GR 10.

La motivation première liée à l'organisation de cet événement réside dans la promotion du territoire. L'objectif est d'offrir à des coureurs passionnés l'occasion de découvrir de nouveaux tracés bien sûr mais aussi un lieu potentiel de prochaine villégiature pour les pratiques de pleine nature.

La traversée de 27 communes est aussi l'opportunité de rencontrer des villages authentiques et de très nombreux bénévoles participant eux aussi au partage de leur territoire. Ainsi de nombreux liens sont créés et il y a une vraie cohérence entre la philosophie de l'organisation et l'identité des participants.

En 2017, ce sont 750 coureurs qui étaient inscrits sur les 3 distances cumulées. Notre objectif maximum est de 900 inscrits soit 300 par distance, ce afin de bien considérer les enjeux environnementaux tout en donnant le sentiment aux coureurs qu'ils sont privilégiés.

Après étude, nous nous rendons compte que 80% des coureurs ne sont pas issus du département. Cela induit une vraie notion d'impact économique, a fortiori quand on sait que la grande majorité des ultra trailers se déplacent accompagnés.

Sur une période hors saison comme le début octobre, l'événement génère nuitées, repas et achats quotidiens pendant 3 jours. Il faut ajouter à cela l'injection de plus de 75% du budget de l'événement dans des prestations d'acteurs économiques du département.

Là aussi, il y a une vraie cohérence avec la notion de développement du territoire.

Rendez-vous entre le 5 et le 7 octobre 2018 pour la 5<sup>ème</sup> édition.

Céline Quélenec, coordinatrice scientifique,  
Rémi Laffitte, technicien de la RNN de Mantet,  
chargé de mission "manifestations sportives et activités de nature",  
FRNC

Pierre Dechonne,  
organisateur de  
manifestations sportives

## Présentation de l'atelier "Enquête Sports de Nature dans les réserves naturelles" de Réserves Naturelles de France (RNF)

### Interview de Céline MICHAUX



**Qui êtes-vous ? Pour qui travaillez-vous ?**  
Je suis Céline Michaux. Je suis Chargée d'études Sports de nature à ASTERS, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Savoie qui gère les 9 réserves naturelles nationales du département.

**Quelles sont les missions transversales sur lesquelles vous travaillez avec RNF (qui est RNF?) ? Pourquoi ? En quoi cela consiste ?**

L'association Réserves Naturelles de France (RNF) fédère les professionnels de la nature qui interviennent au sein des réserves naturelles. Au sein de RNF, j'anime l'atelier « Enquête Sports de Nature » constitué d'une petite dizaine de membres volontaires réunis en groupe de travail.

**Un atelier « Enquête Sports de Nature » a été constitué au sein de RNF. Pour quelles raisons (contexte) ? Pour qui ?**

Les pratiques de l'Outdoor ont évolué depuis quelques années (matériel et nombre de pratiquants) et les espaces naturels protégés ou non sont le support de ces pratiques. Les

gestionnaires doivent donc prendre en compte ces activités et la fréquentation induite par ces activités dans la gestion de leur(s) réserve(s) naturelle(s).

Depuis le congrès de 2016, nous ressentons, dans le réseau, une forte dynamique sur la thématique Sports de nature. Nombreux sont les gestionnaires qui ont besoin d'appuis sur le sujet.

**Quelles sont les actions que vous développez à travers cet atelier ?**

Dans un premier temps, nous avons décidé de réaliser une enquête pour faire un état des lieux des pratiques sportives dans les réserves naturelles et mieux cerner les besoins des gestionnaires quant à l'encadrement de ces pratiques (libres, encadrées et manifestations sportives).

Le taux de retour est de 69 %. Nous tenons à remercier l'ensemble des RN catalanes qui ont joué le jeu et répondu au questionnaire ! Nous allons analyser les résultats nationaux cet automne pour fournir au réseau un rapport de synthèse d'ici fin janvier 2018.

**Quelles sont les attentes et les perspectives de cet atelier ?**

Le rapport de synthèse présentera les chiffres clés des sports de nature dans les RN et proposera des pistes d'actions à développer dans le futur. Quelques pistes se profilent déjà : plateforme d'échanges permettant de mutualiser les bonnes initiatives, veille juridique, création d'outils pour les gestionnaires et les pratiquants, liens privilégiés à créer avec le ministère des sports, etc.

## Sports de nature et manifestations sportives dans les réserves naturelles catalanes (RNC)

26 disciplines sont identifiées comme « sports de nature » dans les réserves naturelles catalanes gérées par la Fédération de réserves naturelles catalanes (9 réserves sur les 11 des P-O), contre 34 disciplines au niveau national, soit 76%. Les activités terrestres représentent 54% des pratiques sportives de nature alors que les activités aériennes et nautiques représentent 27% et 19% de ces pratiques sportives de nature, dans les RNC.

11 activités de nature sur 26 se pratiquent régulièrement dans les réserves naturelles catalanes. En montagne, il s'agit de la raquette à neige, du ski de

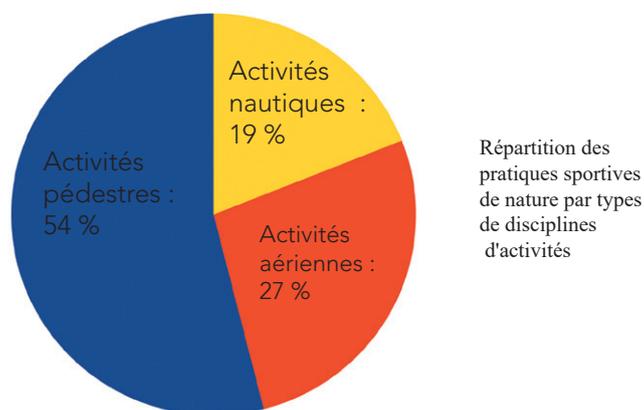
randonnée, du VTT, de la randonnée équestre, de la randonnée pédestre et du trail. Parmi les 9 réserves gérées par la FRNC, certaines pratiques sont uniquement observées dans le Mas Larrieu: la pêche à pied, du canoë-kayak, du stand up paddle, de la pêche à la mouche et au lancer, de la pêche en mer.

On constate que les sports de nature s'exercent, de manière significative, dans les RNC, en dehors d'un cadre sportif encadré : 65 % des activités de pleine nature s'exercent de manière exclusivement libre. Les autres sports

de nature se pratiquent de manière libre ou encadrée dans les réserves naturelles catalanes à l'exclusion de la course d'orientation. Celle-ci est de fait un événement organisé.

La majorité des activités se pratique toute l'année dans les réserves naturelles catalanes, à l'exception bien entendu des activités sportives hivernales. En 2016, environ 1000 participants ont traversé les réserves naturelles des Pyrénées-Orientales.

En 2016, 18 organisateurs de manifestations sportives ont sollicité les gestionnaires pour organiser leurs événements





sportifs au sein des RNC. Au total, 7 manifestations sportives ont traversé les RNC, dont 2 n'ont pas fait l'objet d'une demande obligatoire d'autorisation, donc illégales. Toutes ces manifestations sportives concernent des activités terrestres.

Pour conclure, les tendances observées sur le territoire national se retrouvent dans les réserves naturelles catalanes : Une augmentation de la fréquentation relative au développement des activités physiques de nature qui va de pair avec l'évolution croissante du nombre de manifesta-

tions sportives.

Partant de ce constat, les gestionnaires des réserves naturelles catalanes doivent désormais identifier des moyens pour éviter ou limiter les impacts des sports de nature et ainsi mieux concilier préservation et fréquentation.

NB : une note plus exhaustive de 2 à 4 pages sera produite en 2018, identifiant les éléments clés de l'enquête qui semblent intéressants à retenir à des fins d'alimentation de la base de données de la Fédération des réserves naturelles catalanes.

Source : données extraites de l'enquête « Sports de nature dans les réserves naturelles » commandée par Réserves Naturelles de France en 2017 et réalisée avec la collaboration de Questback. L'analyse de données a été réalisée pour les 9 réserves naturelles nationales que gère la Fédération des réserves naturelles catalanes : Eyne, Py, Mantet, Prats-de-Mollo, Massane, Mas Larriéu, Nohèdes, Conat, Jujols.

**Céline Quélenec**  
coordinatrice scientifique  
**Rémi Laffitte**  
technicien sur la RNN de Mantet,  
chargé de mission "manifestations  
sportives et activités de nature",  
FRNC



Les activités sportives hivernales affaiblissent les animaux sauvages. Elles augmentent les risques de décès en hiver et réduisent leur taux de reproduction au printemps suivant. C'est le cas pour les populations de lagopède alpin, ici au premier plan © Bertrand Muffat Joly/ONCFS

3

## IMPACTS DES SPORTS DE NATURE ET DES MANIFESTATIONS SPORTIVES SUR LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

Les réserves naturelles ont pour vocation de préserver des milieux naturels fonctionnels, écologiquement représentatifs et à forte valeur patrimoniale.

Depuis plusieurs années, les gestionnaires des réserves naturelles catalanes constatent, sur leur territoire classé, une augmentation de la fréquentation liée au développement des activités physiques de nature, appelées également sports de nature.

Ils observent également une évolution croissante du nombre de manifestations sportives sur leur espace naturel protégé.

L'intensification de ces pratiques sportives de nature dans les réserves naturelles génère un impact sur l'environnement (cf. Claude Novoa / ONCFS) qui peut mettre en péril certains sites (cf. Florian Chardon / SMC GS).

Ce phénomène s'observe dans les espaces naturels protégés terrestres et littoraux (cf. Fabrice Covato / RNN Mas Larriéu).

Il convient alors de se pencher sur les modalités de gestion de ces manifestations sportives et de mener une réflexion concertée sur ces espaces avec l'ensemble des acteurs pour concilier les enjeux sportifs et environnementaux.

Pour cela, l'ensemble des acteurs doit être fédéré et les institutions impliquées.

**Rémi Laffitte**  
technicien de la RNN de Mantet,  
chargé de mission "manifestations sportives  
et activités de nature",  
FRNC

# Activités touristiques et tétraonidés

Les activités touristiques représentent aujourd'hui une part non négligeable, sinon prépondérante, de l'économie montagnarde. Ainsi, la pratique des activités de pleine nature s'est considérablement accrue et diversifiée au cours des dernières décennies, avec pour corollaire une présence humaine quasi permanente au sein des milieux naturels.

La faune sauvage est donc soumise de nos jours à une pression de dérangement relativement forte, et ce quel que soit le lieu ou la saison. De nos jours en effet, rares sont les sites absolument préservés de toute présence humaine. Si certaines espèces animales sont plus tolérantes que d'autres au dérangement, d'autres sont beaucoup plus sensibles. Parmi ces dernières, les tétraonidés montrent un niveau d'intolérance

particulièrement élevé, résultante probablement d'une longue co-évolution prédateur-proie, avec parfois l'homme comme prédateur principal. En effet, même si les activités de loisirs hors chasse ne présentent pas pour l'individu dérangé un risque direct, la réponse comportementale induite par le dérangement doit être interprétée avant tout comme un comportement anti-prédateur.

Les effets du dérangement sur les tétraonidés peuvent se traduire de différentes façons au niveau individuel : diminution du temps consacré à se nourrir, évitement des zones dérangées pour utiliser des zones moins favorables, et donc abandon temporaire ou définitif des sites préférés, augmentation du risque de prédation, augmentation des dépenses d'énergie, modification de

la condition physique des oiseaux par l'effet du stress induit, augmentation de la charge parasitaire. Si l'impact des dérangements sur la dynamique des populations de tétraonidés est plus difficile à mettre en évidence, il semble cependant aujourd'hui acquis que le développement des activités touristiques en montagne a un effet négatif sur l'état de conservation de ces populations, qui se manifeste généralement par une diminution de la densité dans les zones fortement dérangées. L'information des usagers, la création de zones refuges, sont autant d'outils à mettre en œuvre pour réduire les effets indésirables de la fréquentation touristique sur ce groupe d'oiseaux particulièrement sensibles.

**Claude Novoa,**  
ingénieur,

Office national de la chasse  
et de la faune sauvage



## Gestion de la fréquentation compatible avec les enjeux de conservation du littoral dans la réserve naturelle du Mas Larrieu

La réserve naturelle nationale du Mas Larrieu est située au sud de Perpignan, sur les communes d'Argelès-sur-Mer et d'Elne. L'originalité de cette réserve réside dans la juxtaposition sur une petite surface (160 hectares) de biotopes écologiquement diversifiés : milieux dunaires, milieux aquatiques, marécages, roselières, groupements forestiers et prairies. Ces habitats naturels subissent la double influence du Tech et de la mer, offrant ainsi un relief et une végétation représentatifs de l'écosystème d'une embouchure de rivière (le Tech) en Méditerranée.

Les menaces qui pèsent sur la préservation du site sont majoritairement d'ordre anthropique même si les aléas climatiques peuvent avoir parfois des conséquences dévastatrices.

**Comment accueillir près d'un demi-million de visiteurs par an tout en protégeant un site naturellement sensible à la surfréquentation ?**

Les clôtures canalisent le public des entrées de la réserve vers la plage et la mer (lieux de prédilection des touristes), protégeant ainsi les habitats dunaires sensibles au piétinement. Des aménagements qui favorisent la fixation des plantes typiques et confèrent des zones de tranquillité à la faune.

La réserve est un lieu de prédilection pour une avifaune nicheuse particulière : oiseaux marins et petits échassiers comme la sterne naine et les gravelots...

Depuis peu, la sterne naine est observée en bordure du littoral méditerranéen.

Pour préserver cette espèce patrimoniale sensible aux dérangements, un suivi particulier et des aménagements spécifiques furent réalisés entre mai et septembre 2016 et 2017 par l'équipe de la réserve naturelle : pose d'une barrière et installation de panneaux d'information)

**2 couples nicheurs en 2016, 1 seul couple en 2017, 5 jeunes à l'envol.**

Des résultats encourageants en terme de sauvegarde de la biodiversité mais pas seulement car le public visiteur a été associé indirectement au succès de cette reproduction par le respect des consignes et infrastructures mis en place ; ce qui est la clé de cette réussite...

C'est dans ce cadre de prise en compte des pratiques et usages locaux, que plusieurs centres équestres ont adopté par ailleurs une charte de bonne conduite afin d'exercer leur loisir de découverte sur la réserve naturelle nationale du mas Larrieu...un site à préserver ouvert au public respectueux de l'environnement...

**Fabrice Covato,**  
technicien de la RNN du Mas Larrieu



## Gérer les flux de fréquentation pour limiter la dégradation des milieux naturels

Le Syndicat mixte est un établissement public en charge de la préservation, gestion et valorisation du patrimoine du massif du Canigó. Il mène son action en application de la politique Grand Site de France, en assurant notamment la préservation et gestion du cœur patrimonial composé du site classé (23.212 ha) et des 3 sites Natura 2000 localisés sur la partie sommitale du massif. Il regroupe 64 communes, le Département et l'ONF.

La fréquentation, lorsqu'elle est trop abondante ou mal gérée, peut effectivement générer plus ou moins de dégradations en fonction de la sensibilité

des habitats naturels (substrat, saison, vulnérabilité,...). Ces dégradations peuvent être de diverses natures (dérangement, piétinement, érosion, destruction,...).

Sur l'itinéraire d'accès au pic du Canigó par exemple (25 à 30 000 passages/an), nous veillons à ce que le sentier soit confortable et intuitif afin d'éviter toute divagation hors de l'assise. Nous avons ainsi, avec l'ONF installé des ganivelles à certains endroits pour empêcher de couper les lacets et permettre à la végétation de se régénérer. Pour bien gérer, il faut disposer de données d'observations objectives



Ganivelles sur le sentier du pic afin d'éviter la détérioration des milieux naturels © Canigó Grand Site

(comptage de flux, observation des comportements,...) et mettre en place des réponses circonstanciées partenariales. La meilleure des solutions est celle qui ne se voit pas, parce qu'elle est intuitive et naturelle pour l'utilisateur. En cela l'approche réglementaire n'est qu'un dernier recours.

**Florian Chardon,**  
directeur du syndicat mixte  
Canigó Grand Site



Les gardes des réserves naturelles catalanes, commissionnés et assermentés, assurent des missions de surveillance avec les autres corps de police de l'environnement aussi bien en mer qu'à terre © Rémi Laffitte/FRNC

4

## RÉGLEMENTATION DES SPORTS DE NATURE ET MANIFESTATIONS SPORTIVES DANS LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

Les gestionnaires des espaces naturels sont garants de la protection et de la conservation d'une biodiversité exceptionnelle, typique des Pyrénées-Orientales.

Cependant, ils sont régulièrement sollicités et impliqués par la préfecture et par les organisateurs pour donner leur avis, lors des demandes d'organisation de manifestations sportives se déroulant sur leur territoire (cf. article de Rémi Laffitte / FRNC).

Se pose alors la question des impacts que peuvent engendrer les sports de nature sur les milieux naturels et entre autre l'organisation de manifestations sportives, qui rassemblent des dizaines voire des centaines de participants sur un même espace (cf. article de Emmanuel Leroy / Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales).

Le respect du cadre réglementaire de chaque espace naturel protégé par l'organisateur est une des prérogatives importantes pour le bon déroulement d'une manifestation sportive (cf. Pierre Demangeat / ONF).

D'autres solutions existent pour prévenir certains impacts, et cela passe par exemple par l'implication des gestionnaires dans l'organisation des manifestations sportives. Les organisateurs doivent également être associés aux efforts de gestion et préservation des espaces naturels protégés (cf. article de Bruno Ferrari et Marie Morineaux / Parc Naturel marin du Golfe du Lion).

**Rémi Laffitte**  
technicien de la RNN de Mantet,  
chargé de mission "manifestations sportives  
et activités de nature", FRNC

# Gestion des manifestations sportives en forêts domaniales

## 1/ Qui est chargé de la gestion des forêts domaniales ?

Les forêts domaniales appartiennent au domaine privé de l'État. Leur gestion est assurée par un établissement public, l'Office National des Forêts (ONF). Pour localiser les forêts publiques sur le territoire : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/forets-publiques>

L'ONF applique la politique forestière de l'État, qui met en avant la nécessaire cohabitation des différents usages pratiqués en forêt. La notion de multifonctionnalité des forêts est primordiale : l'accueil du public, un enjeu fort mis en exergue dans la circulaire ministérielle du 26/02/1979, doit s'exercer en adéquation avec les fonctions de production de bois et de préservation de la biodiversité.

## 2/ Quelle politique pour les sports de pleine nature ?

Les manifestations sportives sont encouragées dans la mesure où elles n'engendrent pas de nuisance (tassement du sol, dérangement d'espèces, piétinement des semis...) ou de risques (incendie, pollution...).

Quant à la nature des activités pratiquées, l'État fixe également un cap : si les activités piétonnières et les circulations douces (vélo) sont favorisées, les activités motorisées sont clairement interdites. La pratique de la compétition est permise, dans le respect de conditions précises eu égard aux spécificités qu'elle engendre.

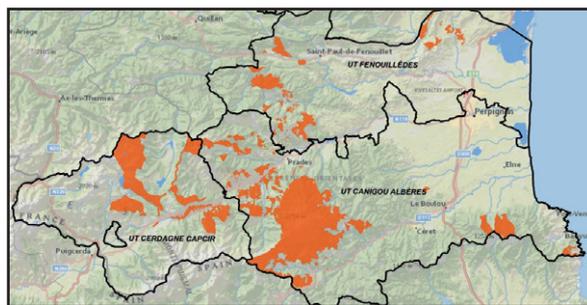
## 3/ Qui délivre l'autorisation des manifestations sportives ?

Préalablement à l'organisation d'une manifestation, deux démarches distinctes sont nécessaires :

- **Après de la préfecture** : Les manifestations sportives organisées la plupart du temps à l'initiative d'associations ou de fédérations sportives relèvent de deux régimes selon leur nature, soit de la simple déclaration, soit de l'autorisation. La préfecture enregistre (déclaration) ou permet (autorisation) la tenue de la manifestation.

- **Après du ou des propriétaires concernés** : Dans tous les cas, l'autori-

Carte de répartition des forêts domaniales des Pyrénées-Orientales  
<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/forets-publiques>



sation du propriétaire est un préalable indispensable. Pour les forêts domaniales, c'est à l'ONF qu'il appartient de donner son accord. L'autorisation qui peut être délivrée par la préfecture pour la tenue de la manifestation ne vaut pas autorisation de passer en forêt domaniale : celle-ci ne peut être accordée que par l'ONF.

## 4/ À qui doit-on adresser sa demande ?

Les unités territoriales de l'ONF instruisent le dossier de demande d'autorisation. C'est donc le responsable de l'unité concernée qui doit être sollicité par l'envoi d'un dossier précis et exhaustif comprenant les informations suivantes : type de manifestation, date et heures, cartographie détaillée du parcours, nombre de participants envisagé, accès motorisés, emplacement des ravitaillements et stationnements souhaités.

Au regard des différents enjeux identifiés, l'analyse de la demande peut engendrer des consignes particulières telles que la modification d'une portion du tracé ou la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour éviter, limiter ou compenser l'impact sur le milieu naturel. Il est donc dans l'intérêt de l'organisateur, pour une prise en compte facilitée de ces remarques, que la demande soit adressée le plus tôt possible (3 à 6 mois avant la date ciblée) au service compétent :

- Unité territoriale Canigou-Albères : 8 rue des Variétés, CS 50003 – 66026 PERPIGNAN CEDEX

- Unité territoriale Cerdagne-Capcir : 2 rue de la sècherie – 66210 LA CABANASSE

- Unité territoriale Fenouillèdes : 1 rue du docteur Pougault – 66600 MAURY

- Lorsqu'une manifestation se déroule à cheval sur plusieurs unités territoriales, un dossier unique peut être envoyé directement à l'agence Aude-Pyrénées-Orientales, 8 rue des Variétés, CS 50003 – 66026 PERPIGNAN CEDEX, ou par mail : [ag.aude-po@onf.fr](mailto:ag.aude-po@onf.fr)

## 5/ Quelles perspectives pour les manifestations sportives dans le département ?

De manière générale, l'engouement croissant pour les activités de pleine nature engendre une augmentation significative du nombre de manifestations. Les forêts domaniales des Pyrénées-Orientales n'échappent pas à cette règle. Riches d'une diversité de paysages exceptionnelle, elles constituent un terrain de jeu particulièrement propice au développement des trails, courses d'orientation, courses de VTT... L'ONF se doit d'accompagner avec vigilance cet essor de façon à ce que l'organisation de manifestations au sein des forêts publiques ne se fasse au détriment du milieu naturel, dont la fragilité nécessite parfois des mesures de protection spécifiques.

Lors de l'instruction de la demande est également analysée la compatibilité du projet de manifestation avec toutes les autres activités mises en œuvre en forêt notamment : exploitation forestière, chasse, pastoralisme.

À titre d'exemple, des préconisations peuvent être émises afin de limiter le nombre de participants, de contourner certains secteurs sensibles ou présentant un risque pour la sécurité des participants, voire d'éviter certaines périodes de l'année plus préjudiciables pour l'avifaune notamment.

Cette analyse rigoureuse permet de répondre à la multifonctionnalité de la forêt et à une stratégie d'accueil orientée autour de 5 grandes valeurs : la gestion durable des espaces, la gouvernance de l'accueil, le respect de l'esprit des lieux, l'accessibilité au plus grand nombre et la sécurité du public dans les espaces aménagés.

**Pierre Demangeat,**  
responsable de  
l'unité territoriale Canigou-Albères  
Office national des forêts,  
Pyrénées-Orientales



## Gestion des manifestations sportives dans les réserves naturelles catalanes

Toute activité (travaux, travail scientifique, manifestation sportive...) qui se déroule en réserve naturelle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation.

Ici, l'objectif est de vérifier que le passage de la manifestation est compatible avec les objectifs de conservation fixés par le décret de chaque réserve.

Le décret de classement d'une RNN peut soumettre à un régime particulier voire interdire, à l'intérieur de la réserve, toute action susceptible de nuire au développement naturel de la faune et de la flore ou au patrimoine géologique et, plus généralement, d'altérer le caractère de la réserve (Articles L. 332-1 à L. 332-27 et R. 332-1 à R. 332-29 et R.332-68 à R. 332-81 du Code de l'environnement) : c'est le cas pour la RNN de la Massane.

Pour les autres réserves naturelles catalanes, l'organisateur de manifestations doit être en mesure d'apporter des garanties quant à :

- La réversibilité totale de l'événement
- Le moindre impact sur l'environnement et le fonctionnement du site (ex : rester sur les sentiers balisés)
- Le strict respect de la réglementation en vigueur

- Le respect des obligations légales incombant à tout organisateur
- La prise en compte de l'ensemble des usagers du site.

Dans ce cadre, prendre en compte ces différentes recommandations favorise l'instruction du dossier de demande d'autorisation avant les avis réglementaires donnés par la sous-préfecture de Prades et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales.

L'organisateur en respectant ces règles s'engage dans la promotion de manifestations durables et écoresponsables.

Les impacts des sports de nature, bien qu'observables sur le terrain, restent cependant difficiles à mesurer et à évaluer. Aussi, il serait intéressant de développer sur le court terme, si les moyens financiers le permettent, des études scientifiques sur le sujet. Les données recueillies donneront des connaissances complémentaires pour dégager des mesures de gestion adaptées à la pratique sportive dans les réserves naturelles.

### DÉMARCHE DE L'ORGANISATEUR

Contactez les conservateurs de la RN concernée et les gestionnaires au plus tôt pour présenter le projet.

**Étape 1 :** Présenter un avant-projet de la manifestation sportive envisagée au conservateur au plus tard au mois de juin de l'année n-1 de la date prévue.

**Étape 2 :** Réaliser une évaluation environnementale de la manifestation sportive sur les milieux naturels et les espèces de la réserve naturelle.

**Étape 3 :** Déposer auprès des services de l'État pour une réserve nationale, ou de la Région pour la réserve régionale, une demande d'autorisation de manifestation sportive dans la réserve naturelle accompagnée de l'évaluation environnementale au plus tard fin septembre de l'année n-1 de la date prévue.

**Étape 4 :** Présenter la demande en séance annuelle du comité consultatif de la réserve qui se réunit généralement en novembre.

**Étape 5 :** Après la manifestation évaluer avec le conservateur l'impact de la manifestation sportive sur les milieux naturels et les espèces de la réserve naturelle.

### Note d'information suite au Décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives

#### NOTICE

Le décret a pour objet de simplifier les procédures pour l'organisation des manifestations sportives. Il est prévu de passer à un régime de déclaration (et non plus autorisation) pour les compétitions sans véhicule terrestre à moteur, les concentrations de plus de 50 véhicules à moteur et les randonnées de plus de 100 participants ainsi que pour les manifesta-

tions de véhicules terrestres à moteur se déroulant sur circuit homologué permanent. Ces manifestations sont organisées après avis de la fédération délégataire compétente. Il est en outre créé une obligation de déclarer les manifestations dans les disciplines sportives pour lesquelles aucune fédération n'a reçu délégation. Le décret a apporté une autre simplification majeure au Code du sport : la déclaration des manifestations se déroulant sur le territoire d'une seule commune ne se fait plus en préfecture, mais auprès du maire qui dispose du pouvoir de police administrative.

#### ILLUSTRATION

Sur les 138 arrêtés d'autorisations pris par le préfet en 2017, désormais (si le nombre de demandes reste le même) la répartition des autorisations/déclarations en 2018 s'articulera ainsi :

- 16 autorisations du ressort du Préfet car compétitions avec véhicule terrestre à moteur
- 40 déclarations du ressort du Préfet car compétitions (hors véhicule terrestre à moteur) concernant plusieurs communes et
- 82 déclarations du ressort du Maire car compétitions (hors véhicule terrestre à moteur) concernant seulement sa commune.

## PERSPECTIVE...

Le texte est entré en vigueur le 14 août 2017, le lendemain de sa publication au Journal Officiel. Il sera mis en application concrètement le 13 décembre 2017. Aussi, il convient d'informer les 226 Maires des communes sur ces nouvelles dispositions. Pour cela la Préfecture prévoit d'adresser un courrier aux Maires indiquant ces changements. La lettre sera accompagnée du « guide de l'organisateur de manifestations sportives en milieu naturel » piloté et rédigé par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

## ... POUR LES RÉSERVES NATURELLES CATALANES

Le dossier de demande d'organisation d'une manifestation sportive dans un espace naturel protégé est le même et la procédure (avis du comité consultatif) reste inchangée. En d'autres termes, si les documents fournis par l'organisateur ne sont ni complets et ni conformes aux attentes, l'autorité ne délivrera pas de récépissé de déclaration. Cependant une veille informative sur cette thématique doit être assurée par les gestionnaires de sites, notamment auprès des Maires concernés afin

de les sensibiliser sur les points de vigilance à avoir. Le Guide de l'organisateur du CD 66 peut être utilisé comme moyen de prévention.

## TEXTES DE RÉFÉRENCE

Décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives  
JORF n°0189 du 13 août 2017 - texte n° 2

Rémi Laffitte,  
garde-technicien sur la RNN de Mantet,  
chargé de mission "manifestations sportives  
et activités de nature", FRNC



## Des vaches, des trains et des trails !

Au début du XX<sup>ième</sup> siècle, l'arrivée du train jaune fut une révolution pour l'élevage autochtone des Pyrénées catalanes. Source de difficulté comme tout aménagement linéaire, il fut aussi un puissant outil de désenclavement et de développement. Aujourd'hui, stoïques les vaches le regardent passer et les éleveurs espèrent des synergies de développement ... et pour le trail ?

La comparaison est somme toute osée car si l'engouement actuel pour les courses nature conduit à leur multiplication depuis une dizaine d'années en France. Ce n'est pas une révolution dans les Pyrénées-Orientales car les courses en montagne sont bien implantées. Celles du Canigou et de la Carança traversent depuis plus de 30 ans des groupements pastoraux en pleine période d'estive, preuve concrète que la cohabitation avec le pastoralisme est possible en respectant quelques règles de bon sens : concerter en amont, privilégier les sentiers balisés, éviter les périodes sensibles.

**Concier en amont** est une évidence pour la majorité des courses qui restent localisées sur une commune et sont souvent organisées par des associations locales. La concertation devient plus compliquée pour des itinéraires en traversée et des courses longues qui passent sur plusieurs communes. Le succès de la récente course du 100 miles... prouve que c'est réalisable. Le guide préparé sous la coordination du Conseil Départemental et les réunions pilotées par la Sous-Préfecture de Prades sont 2 outils précieux. Une vigilance renforcée est nécessaire pour les nouveaux événements en particulier quand l'organisateur n'est pas implanté localement.

**Privilégier les sentiers balisés est un double gage de sécurité pour le cheptel mais aussi les propriétaires.** Les animaux habitués au passage de randonneurs sont mieux préparés à l'arrivée d'un peloton de coureurs. Mais surtout les autorisations de passage sur les propriétés privées ont été étudiées par des institutions et des équipes compé-

tentes. L'existence d'une autorisation de passage n'est pas suffisante, il faut aussi conforter les bons comportements : fermeture des barrières, gestion des déchets ...

**Éviter les périodes sensibles.** Le cheptel départemental est majoritairement constitué de troupeaux de vaches allaitantes et le risque d'attaque est accru en fin de gestation mais surtout en période de lactation car les mères sont plus fébriles et veulent protéger leurs veaux. Ce caractère est renforcé chez les races rustiques qui sont privilégiées dans les Pyrénées-Orientales du fait de leur adaptation au territoire. L'hiver et le printemps concentrent les mises bas et sont donc plus sensibles. À cette période, les troupeaux ne sont pas en estive mais sur les sièges d'exploitation, il est donc nécessaire de concerter les éleveurs dans le choix des itinéraires et les dates de passage.

Au-delà des événements eux-mêmes, l'engouement pour les trails génère



une activité accrue et différenciée de la montagne : vitesse, coureur seul, course de nuit ... sont des facteurs de risque. Des accidents ont déjà eu lieu dans les Pyrénées-Orientales car les troupeaux sont parfois plus surpris par l'irruption d'une personne que par le déferlement d'un peloton.

Des efforts comportementaux individuels sont nécessaires et les consignes de prudence vis-à-vis d'un troupeau doivent être réitérées en particulier le contournement (attention au veau isolé qui se prélassait au soleil ... sa mère n'est pas loin et elle veille !). Les organisateurs de trail sont des vecteurs essentiels, pour diffuser les recommandations de bons com-

portements (briefing de début de course, information papier dans le sac remis au coureur ...).

Le développement des courses de nature génère une activité accrue pour le territoire, il convient de favoriser les partenariats avec l'agriculture. Des efforts sont déjà faits et de nombreux organisateurs offrent aux coureurs des bouteilles de vin mais la palette est riche et d'autres produits locaux pourraient être proposés : jus de fruits, tomes, miel, confitures, amandes ... Au-delà des lots de course, les ravitaillements pourraient aussi intégrer des fruits de saison, riches en sucre ils sont plus savoureux que les confiseries.

Certaines productions ont des vertus intéressantes pour des sportifs : la viande de Rosée des Pyrénées, à faible teneur en graisse est une source de protéines et de fer, la spiruline est une alternative aux compléments alimentaires industriels et globalement le département est une référence nationale pour ses productions bio. Pour éviter que les vaches ne fassent que regarder le trail, aidons-les à monter dans le train !

**Emmanuel Leroy,**  
service Montagne-Elevage-  
Diversification,  
Chambre d'Agriculture  
des Pyrénées-Orientales



SwimRun Côte Vermeille : tendre vers l'objectif de zéro impact sur les sites naturels traversés © Challenge O2

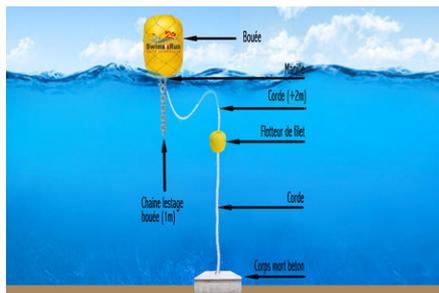
## Le Parc souligne la démarche exemplaire de l'organisation du SwimRun de la Côte Vermeille

En juin dernier s'est tenue la deuxième édition de la course « SwimRun de la Côte Vermeille » où les sportifs alternent des périodes de course à pied et de natation, sans jamais quitter leurs tenues. Afin que la course améliore encore sa démarche éco-responsable, le Parc naturel marin du golfe du Lion a travaillé avec les organisateurs de l'événement.

Localisées sur un territoire marin et terrestre allant de Cerbère à Argelès-sur-Mer, toutes les portions de natation du « SwimRun de la Côte Vermeille » ont été pratiquées dans le périmètre du Parc naturel marin du golfe du Lion. La course a accueilli cette année plus de 800 participants sur 6 parcours.

En amont de la course, les agents du Parc ont travaillé à la localisation précise des bouées balisant les parcours en mer afin que les bouées ne soient pas sur des habitats sensibles comme les herbiers de Posidonies (espèce protégée) ou la roche (abritant de

nombreuses espèces). Lorsque c'était le cas, l'emplacement des bouées a été modifié, pour les positionner uniquement sur des fonds de sable. Le Parc a également accompagné les responsables de la course sur la conception de lignes de mouillage de ces bouées. Ces dispositifs évitent la présence d'une chaîne frottant le fond marin et pouvant le détériorer.



Ligne de mouillage protégeant les fonds marins en évitant le frottement des chaînes sur les habitats naturels © Challenge O2

L'ensemble de l'organisation a visé l'excellence environnementale avec notamment l'interdiction de jeter des déchets sous peine de disqualification, l'utilisation de matériel biodégradable ou non impactant pour le tracé de la course ou encore la création de la charte « Je swimrun éco-responsable ».

Le Parc naturel marin considère que le « SwimRun de la Côte Vermeille » est un exemple à suivre en terme d'organisation d'événements sportifs éco-responsables.

**Bruno Ferrari,**  
adjoint Opérations au Directeur  
**Marie Morineaux,**  
chargée de communication et  
de sensibilisation  
Parc naturel marin du golfe du Lion

Pour en savoir plus :  
- Le Parc naturel marin du golfe du Lion :  
[www.parc-naturel-golfe-lion.fr](http://www.parc-naturel-golfe-lion.fr)  
- Le Swimrun côte Vermeille :  
[www.swimruncotevermeille.com](http://www.swimruncotevermeille.com)



Réunion de travail entre les différents acteurs (organisateur, propriétaires, gestionnaires, usagers) pour définir une manifestation sportive répondant aux exigences de chacun (économique, sociale et environnementale) et partagée par tous : le cas de la "Faites de la Montagne en Hiver" à Mantet. © Rémi Laffitte/FRNC

## CONCILIER FRÉQUENTATION ET PRÉSERVATION

5

Les amateurs des sports de nature trouvent dans les Pyrénées-Orientales des activités variées qui requièrent au préalable un minimum de connaissances afin de les pratiquer en toute sérénité et de prévenir bien des accidents (cf. article de Fabien Decroq / CRS).

Structurer les activités de pleine nature dans les espaces naturels, passe par le développement du travail avec l'ensemble des usagers, permettant de profiter des atouts environnementaux des sites tout en les respectant (cf. article de Frédéric Cadene et Virginie Hartmann / Réserve Naturelle Marine de Cerdère-Banyuls).

Les espaces naturels, souvent à forte valeur environnementale et donc protégés, sont de véritables supports pour des événements sportifs en nature. Respecter le cadre réglementaire de ces sites d'exception garantit des événements sportifs de qualité (cf. article de Guilhem Laurents / PNR-PC).

Des méthodes de travail en commun, des partenariats solides, des outils de communication, de sensibilisation et pédagogique, favorisent l'organisation de manifestations sportives conciliant la préservation de ces espaces naturels protégés (cf. article de Vanessa Amiel-Milhet / Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales).

La compréhension et la conscience de tous restent nécessaires pour faire perdurer la préservation des écosystèmes terrestres et marins, essentielle au développement harmonieux et durable des sports de nature et manifestations sportives dans le département des Pyrénées-Orientales.

**Rémi Laffitte**

garde-technicien de la RNN de Mantet, chargé de mission "manifestations sportives et activités de nature", FRNC

## Des gestionnaires d'espaces naturels à l'université du sport

La problématique de gestion des activités et des sports de nature soulève de nombreuses questions quant à la mise en place de solutions pour responsabiliser les organisateurs d'événements à la préservation du patrimoine naturel. Parmi ces solutions, le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes en étroite collaboration avec la Fédération des réserves naturelles catalanes et le réseau des gestionnaires d'espaces naturels, travaillent sur la réalisation d'un partenariat avec le département STAPS de Font-Romeu – Université de Perpignan UPVD. Cette formation propose une licence universitaire (bac+3) avec notamment le parcours "manage-

ment du sport" qui a pour objectif de former de futurs professionnels dans la création d'événements. Le partenariat avec cette filière aura donc un double objectif, offrir aux étudiants un enseignement solide sur la réglementation située à l'interface entre activité de nature et protection de l'environnement, et les sensibiliser à la préservation de la biodiversité... et aux activités humaines (élevage, gestion forestière). Concrètement, il s'agira d'intervenir directement dans le cursus de la licence à travers des rencontres d'acteurs, des visites sur le terrain et l'apprentissage d'une méthode fondée sur l'anticipation et le respect. Aujourd'hui, les modalités du



STAPS de Font Romeu : Former les étudiants aux démarches de préservation du patrimoine naturel lors de la création d'événements de nature © Guilhem Laurents/PNR-PC

partenariat ne sont pas encore fixées mais sa plus-value, tant sur la qualité de l'enseignement des étudiants, que sur la préservation du patrimoine naturel, est partagée par tous.

**Guilhem Laurents,**

chargé de mission Natura 2000 : Puigmal-Caraça et Madres Coronat, Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes



Les agents des réserves réalisent des suivis scientifiques pour étudier l'impact des activités humaines sur la biodiversité, comme ici sur le mérrou brun, indicateur de la bonne qualité du milieu marin. © Gilles Saragoni /CNRS

## Démarche écologique exemplaire de la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls

Le tourisme de nature est en plein essor dans les Pyrénées-Orientales et le département, gestionnaire de la réserve fait partie des collectivités devant répondre à cette demande de plus en plus importante.

De par la beauté de ses paysages terrestres et sous-marins, la réserve attire un grand nombre d'usagers d'activités nautiques de loisirs.

La plongée sous-marine est une activité en augmentation (plus de 25000 plongeurs) la pêche professionnelle, la pêche récréative et les activités liées à la baignade sont particulièrement bien représentées.

Les efforts consentis par le Département des Pyrénées-Orientales ont permis de faire de ce site, un espace où les différentes activités cohabitent dans le respect de l'environnement.

Frédéric Cadene,  
conservateur,  
Virginie Hartmann,  
garde-technicienne,  
réserve naturelle marine  
de Cerbère-Banyuls

### La multiplication des activités de pleine nature au sein de la réserve naturelle nécessite un ajustement de la réglementation.

- Un partenariat avec les structures de plongée a été mis en place débouchant chaque année sur la signature d'une charte de préservation du milieu marin.
- 25 dispositifs d'amarrage écologique ont été installés éliminant ainsi l'impact destructeur des ancrs sur le fond.
- Avec l'objectif du maintien de l'activité de la pêche dite « petit métier » 15 pêcheurs "petits métiers" sont autorisés à pratiquer une activité réglementée dans la zone. Pour cela, les pêcheurs utilisent du matériel adapté et restituent régulièrement leurs données de pêche au gestionnaire.
- La pêche de loisir attire chaque année plus de 900 pêcheurs possédant une autorisation de pêche (1000 autorisations maximum peuvent être délivrées). La mise en place de quotas et de tailles spécifiques à la réserve permettent de

tendre vers une pratique durable de cette activité. De plus, le rendu annuel d'un carnet de pêche permet au gestionnaire d'obtenir des informations sur la biomasse prélevée.

• La mise en place d'un sentier sous-marin durant l'été, offre une visite pédagogique pour tous les passionnés de la mer. Il permet de sensibiliser les usagers sur la préservation du milieu grâce à des panneaux immergés tout au long du parcours.

• Depuis 2016, la réserve marine fait l'objet d'une demande annuelle pour être traversée par la course « Swin Run Côte Vermeille ». Sur la réserve trois parties aquatiques sont demandées chaque année par les organisateurs pour un total de 1km700 réel et 200 participants au maximum. Les organisateurs rencontrent chaque année les différents gestionnaires pendant le montage du dossier et présentent un bilan « après course » pour recueillir les éventuelles améliorations à apporter pour les éditions suivantes.

## Manifestations sportives en Pyrénées-Orientales : Guide de l'organisateur

La nature est un espace propice aux découvertes et à la pratique d'activités physiques mais également artistiques et créatives. Bien des bénéfices peuvent lui être attribués. Le territoire des Pyrénées-Orientales, par ses caractéristiques géologiques et paysagères, dispose d'un pouvoir d'attraction du public en quête d'immersion et de liberté en milieu naturel, en rupture avec les contraintes de la vie urbaine.

Véritable phénomène de société, les sports de nature et plus particulièrement les manifestations sportives en milieu naturel ont pris récemment une nouvelle dimension bouleversant le partage de l'espace et représentant parfois une manne finan-

De nombreuses réglementations, générales ou spécifiques, existent pour la préservation des milieux naturels et il est donc nécessaire de les connaître et de les respecter ©Karine Chevrot/RNN Mantet

cière pour certains territoires.

Or, coupler préservation de la nature et dynamisme économique reste un dilemme entier et il n'est pas aisé pour les gestionnaires d'espaces naturels d'assurer leur mission de protection, la qualité des sites gérés pouvant, *in fine*, accroître leur notoriété et donc leur fréquentation.

Ce travail d'équilibriste nécessite des compromis et une approche intégratrice permettant d'adapter les usages aux secteurs les plus sensibles.

C'est dans cet objectif que le réseau technique des gestionnaires d'espaces naturels des Pyrénées-Orientales, animé par le Département, a souhaité produire un outil technique posant les bases et les grands principes de l'éco-conception d'un événement sportif en

milieu naturel.

Poursuivant le travail amorcé par Canigò Grand Site et le PNR Pyrénées Catalanes, le guide de l'organisateur détaille, à l'échelle départementale, l'ensemble des recommandations et obligations requises pour concilier les manifestations sportives aux enjeux des territoires. Construit comme un document facilitateur, il permet de sensibiliser les organisateurs de façon très concrète et de les orienter vers les personnes référentes.

Ainsi, à chaque étape, de la planification à l'évaluation d'un événement, le guide accompagne chaque organisateur dans son projet pour l'adapter au mieux aux spécificités de l'environnement au sein duquel il prévoit de se dérouler.

Ce guide pratique, élaboré en concertation (gestionnaires, propriétaires, services de l'État, chambre d'agriculture...) a pour principale ambition l'anticipation.

Il constitue l'une des toutes premières actions collectives du réseau technique départemental des gestionnaires d'espaces naturels, fort de 70 contributeurs !

**Vanessa Amiel-Milhet**

chargée de mission "espaces naturels", Département des Pyrénées-Orientales

Plus d'infos : <http://www.ledepartement66.fr/926-la-politique-de-preservation-espaces-naturels.htm>

## Opération prévention en montagne

Sensibiliser le public à une pratique responsable des sports en montagne



Initiation à l'escalade avec les agents de la CRS à Saint Laurent de Cerdan, lors de la fête de la montagne. Les objectifs de cette journée sont de susciter un réel intérêt des enfants par une pédagogie adaptée, et de découvrir du milieu montagnard pour le grand public afin de le sensibiliser © Fabien Decrocq/CRS

Les sports et pratiques récréatives qu'offre la montagne, font de plus en plus d'adeptes. Cet espace naturel par excellence laisse derrière lui, l'image d'une fréquentation de milieux élitistes, avec ses campagnes de destinations touristiques sportives et l'essor du matériel adéquat.

La sécurité de ces pratiquants est assurée par des services spécialisés. Organisé, en France par l'État depuis 1958, le « secours en montagne » est confié notamment aux Compagnies Républicaines de Sécurité : leurs sections Montagne interviennent dans les Alpes et les Pyrénées. Entre 2000 et 2015, les opérations effectuées par la CRS Alpes ont « doublé » : 746 à 1482.

En 2015, la randonnée représente 350 interventions l'été et 683 blessés graves ont été déplorés toutes activités confondues.

Information et formation sont élémentaires pour le public qui fréquente la montagne.

Ainsi, l'Opération Prévention Montagne du Ministère de l'Intérieur, héritage de la spécialité CRS Montagne, en partenariat avec la Mae Solidarité, association de la Mutuelle Accidents Elèves (qui accompagne les enseignants dans leurs pratiques pédagogiques), est activée sur l'ensemble du territoire dans le cadre scolaire et sur des événementiels en proposant des ateliers ludiques et éducatifs :

Un quiz montagne : apprendre sur le milieu, les comportements à observer pour la sécurité et la préservation de la nature. Un atelier équipement ou sac à dos : préparer une sortie en montagne sans rien oublier (itinéraire, fond de sac, comment passer l'alerte...). Et une structure d'escalade mobile de plus de 6m pour découvrir la verticalité, ses règles de sécurité, ses émotions.

À noter l'enseigne « Au Vieux Campeur » aura sponsorisé en matériel les opérations de l'année 2017.

Les agents de prévention CRS dans ces opérations de rapprochement police-population, évoquent le bon comportement :

- 1. S'informer** : C'est aux pratiquants de prendre les informations (la météo, les difficultés de l'itinéraire...)
- 2. Se préparer** : Physiquement ; techniquement ; le matériel et son fonctionnement.
- 3. Se responsabiliser** : Avoir réalisé 1 et 2 ; s'orienter vers le savoir faire des professionnels pour l'encadrement notamment ; savoir renoncer.

**Fabien Decrocq**,  
Police nationale,

CRS - piste prévention montagne

## FAITES DE LA MONTAGNE

### Réserve naturelle de Mantet

27 janvier 2018

Toutes les informations disponibles en janvier 2018 sur le site web et la page fb des réserves naturelles catalanes



### Randonnées en raquettes - Découverte Animations nature - Contes - Tombola

Réservations et renseignements : faitesdelamontagnehiver66@gmail.com

Une approche et des méthodes alternatives dans les réserves naturelles catalanes pour que pratiques sportives et protection de la nature ne soient pas antinomiques.

#### Interview de Jean-Luc Blaise

Président de la fédération des réserves naturelles catalanes



La FRNC accompagne et soutient les porteurs de projets sportifs qui développent l'attractivité et l'activité des territoires avec des objectifs de préservation et de valorisation des milieux naturels, ainsi qu'avec les activités professionnelles qui s'y exercent (forestiers, pêcheurs, agriculteurs...): la « Faites de la montagne en hiver à Mantet », manifestation sportive à taille humaine, basée sur une démarche de projet concertée, en est la parfaite illustration.

#### N'est-il pas paradoxal de vouloir concilier préservation et fréquentation ?

Véritable cœur de Nature, les réserves naturelles catalanes sont des espaces naturels protégés par voie réglementaire (décret de création), en vue de conserver leur patrimoine naturel d'exception. Les visiteurs viennent précisément dans les réserves naturelles catalanes car elles présentent un patrimoine naturel préservé et donc intéressant à découvrir. La politique de la FRNC est de vérifier que la fréquentation, notamment celle relative aux pratiques sportives, au sein des réserves naturelles catalanes, respecte les éléments naturalistes, fonciers, réglementaires, sécuritaires, ainsi que les autres usagers et propriétaires. Pour cela, la FRNC a décidé de libérer 20% du temps de travail annuel du garde-technicien en charge de mission de la RNN de Mantet, sur ce dossier.

Cette approche se révèle être une bonne manière de gérer à la fois les intérêts des gestionnaires des sites naturels protégés et les attentes des publics concernés. La réussite de cette démarche passe par l'utilisation principale des outils réglementaires et leur stricte application.

La FRNC propose une autre façon d'appréhender les milieux naturels remarquables par l'intermédiaire de son Festival Nature, événement proposant de mai à octobre une centaine d'activités « nature » au sein des

réserves naturelles catalanes. L'idée est de responsabiliser chacun dans l'usage qu'il fait des sites naturels... en plus de vivre un moment de convivialité et de partage. Cette stratégie au niveau de la FRNC est un pas de plus vers le respect et la préservation.

#### Quelles sont les pistes pour rendre compatible la pratique des sports de nature avec la préservation des milieux naturels ?

Il convient de se poser la question de la compatibilité de la pratique sportive avec les objectifs de préservation des milieux naturels, mais aussi de chercher à minimiser l'impact généré par l'activité sportive.

Il faut en connaître les enjeux, se poser les bonnes questions, prendre les bonnes décisions et clairement faire preuve de bon sens. Chaque acteur du territoire est concerné (propriétaires, gestionnaires, usagers), chacun a un rôle à jouer, et celui des pratiquants est tout désigné : ambassadeur de l'environnement.

Ces actions concrètes qui permettent de prendre en compte et préserver la sensibilité du site naturel tendent à concilier tourisme et protection dans la même direction.

Tous ces éléments font des réserves naturelles des espaces propices à la concertation locale et à la valorisation des territoires.

• **Réalisation, publication, diffusion** : FRNC • **Directeur de la publication** : Jean-Luc Blaise • **Rédactrice en chef** : Florence Lespine  
 • **Conception, animation** : Karine Geslot, Rémi Laffitte • **Rédaction et relecture** : Vanessa Amiel-Milhet, Frédéric Cadene, Virginie Hartmann, Virgile Caillet, Florian Chardon, Fabrice Covato, Jean-Luc Blaise, Pierre Dechonne, Fabien Decroq, Pierre Demangeat, Santi Farriol Rafel, Bruno Ferrari, Pascale Gédéon, Rémi Laffitte, Guilhem Laurents, Emmanuel Leroy, Florence Lespine, Céline Michaux, Ministère des Sports, Marie Morineaux, Claude Novoa, Laurent Satabin, Monsieur le Sous-Préfet de Prades, Josep Parrera, Céline Quélenec, Pascale Zante • **Crédit photographique et illustration** : Canigó Grand Site, Challenge O2, Karine Chevrot, Fabrice Covato, Florian Chardon, Fabien Decroq, Pierre Demangeat, Didier Fioramonti, Pascal Gaultier, Claude Guisset, Généralitat de Catalunya, Rémi Laffitte, Guilhem Laurents, Florence Lespine, Thierry Modern, Bertrand Muffat Joly, Claude Novoa, Gilles Saragoni, RNF/Questback • **N°ISSN** - 2106-6698